

POPA Communication No. 11

A French message will follow / Un message en français suivra

Good morning,

We are now 1 1/2 months into the New POPA payment taking approach. Many thanks to all of you for your patience and support through this transitional period. Just a few reminders that should be passed on to all involved.

- Payments for the most part, should have ceased at your offices. We will monitor and communicate if there appear to be any issues.
- You should have sent your old tickets (those with a ticket number less than P390000) back to SNB at the Alison Blvd. address.
- All officers should now only be in possession of tickets with a number greater than P390001
- All officers should now be remembering to add the \$4.50 to their tickets.
- All officers should be taking care to put correct office number on the correct location on the ticket.
- It is your responsibility to review your reports each day, and also to notify us if any discrepancies between the ticket and the report occur. These may include, incorrect last name, amount, or dates on the report vs. the info on your copy of the ticket. Also, if a ticket number shows up on your report for which you do not have the ticket, you must notify us immediately so we can track it to the correct office.

We are monitoring the number of Pre Dec 1 tickets with Pre Dec 1 amounts being paid, and these are quickly disappearing. As such, within the next 2 weeks, we may be removing the amounts for the old tickets from the web (\$168.00, \$288.00 and so on) leaving the only option to pay online being the amounts with the \$4.50 in (\$172.50 ex) Therefore it is important that officers be reminded to use the correct amounts on the tickets.

As for the Remittance Process, we are still experiencing some difficulties on the steps to follow:

- You are required to submit a remittance form WEEKLY to **Service New Brunswick, Service Delivery Support, 140 Alison Blvd, PO Box 1998, Fredericton, NB, E3B 5G4** with the "Gold Copy ONLY" of the ticket
- You will submit weekly, the "White Copy only" to **Dept of Public Safety, Drivers & Vehicles Section, Argyle Place, PO Box 6000, Fredericton NB, E3B 5H1.**
- Voided tickets are handled exactly the same as they were before Dec. 1st.

For more details, please review the remittance process document attached to this communication.

Again, thanks for your patience and support

Bonjour,

Nous acceptons les paiements des contraventions émises en vertu de la LPAIP depuis maintenant un mois et demi. Nous vous remercions toutes et tous de votre patience et de votre appui durant cette période de transition. Voici cependant quelques rappels pour les personnes concernées.

- En règle générale, la perception de paiements à vos bureaux devrait avoir cessé. Nous maintiendrons notre surveillance et communiquerons avec vous s'il semble y avoir des problèmes.
- Vous devriez avoir renvoyé vos anciennes contraventions (celles dont le numéro est inférieur à P390000) à SNB à l'adresse du chemin Allison.
- Tous les agents devraient maintenant avoir seulement des contraventions dont le numéro est supérieur à P390001.
- Tous les agents devraient maintenant se rappeler d'ajouter le 4,50 \$ sur les contraventions.
- Tous les agents devraient s'assurer d'inscrire le bon numéro de bureau au bon endroit sur la contravention.
- Il vous appartient de passer en revue vos rapports quotidiens, et de nous aviser de tout écart entre la contravention et le rapport. Ces écarts peuvent comprendre des erreurs pour ce qui est des noms de famille, des montants ou des dates figurant au rapport en comparaison aux renseignements qui apparaissent sur votre copie de la contravention. Également, si le rapport affiche un numéro de contravention pour lequel vous n'avez pas de contravention, vous devez nous en aviser immédiatement pour que nous puissions faire le suivi et trouver le bon bureau.

Nous surveillons le nombre de contraventions émises avant le 1^{er} décembre et les sommes payées, et celles-ci disparaissent rapidement. En effet, au cours des deux prochaines semaines, il se peut que nous puissions enlever du Web la somme des anciennes contraventions (168 \$, 288 \$ et ainsi de suite), ce qui laissera seulement l'option de payer en ligne les sommes comprenant le 4,50 \$ (172,50 \$ par exemple). Par conséquent, il est important de rappeler aux agents d'utiliser les bons montants sur les contraventions.

Au sujet du processus de paiement, nous éprouvons encore des difficultés sur les étapes à suivre:

- Vous devez présenter le formulaire de paiement à **Service Nouveau-Brunswick, Soutien à la qualité des services, 140 boul. Alison, C.P. 1998, Fredericton (N.-B.) E3B 5G4** UNE FOIS PAR SEMAINE avec la «copie dorée SEULEMENT» de la contravention.

- Une fois par semaine, la « copie blanche » seulement sera envoyée au **Ministère de la Sécurité publique, Section conducteurs et véhicules, Place Argyle, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.), E3B 5H1.**
- Les contraventions annulées sont traitées exactement de la même façon qu'avant le 1^{er} décembre.

Pour plus de détails, consultez le document sur le processus de paiement attaché à ce communiqué.

Encore une fois, nous vous remercions de votre patience et de votre appui.